



**Ville de Dreux**

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 AVRIL 2022

### DÉLIBÉRATION N°DEL2022-046

#### Approbation du Contrat de Concession d'Aménagement du Lotissement « Le Clos du Parc » (Urbanisme)

321

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>34</b>
Nombre de pouvoirs	<b>5</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 1er avril 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Étaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Fouzia KAMAL, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Hélène BARBE donne procuration à Silvia COUSIN, Arnaud DAUTREY donne procuration à Ratko KLISURA, Lucie BROTIN donne procuration à Yucel KISA, Amber NIAZ donne procuration à Sophie WILLEMIN

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Dans le cadre du présent Contrat de Concession d'Aménagement, le Concédant - la Ville - transfère à la Société Publique Locale Gestion Aménagement Construction (SPL), l'aménagement du lotissement « Le Clos du Parc ».

L'opération dite « Le Clos du Parc » a pour but d'aménager 15 parcelles dédiées à l'Habitat en accession, sur un terrain d'environ 10 032 m<sup>2</sup>, cadastré - BH 211p - BH 228p - BH 229p - BH 507 - BH 600 - BH 645p - BH 710p - BH 715p - BH 719p.

Ce lotissement est accessible depuis la rue existante Henri Barbusse et est desservi par une voie secondaire finissant en impasse. Le projet s'inscrit au cœur du Parc des Bâtes (Parc Louis-Philippe) et bénéficie en outre d'espaces paysagers généreux. Il se juxtapose au projet de Résidence Senior, situé à l'Est, identifié dans l'avenant à la convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Bâtes-Tabellionne.

Selon le bilan prévisionnel présent en annexe, l'opération se solde par un résultat positif de 88 684 € HT.

Vu l'avis favorable à l'unanimité (6 pour – 1 abstention) de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Jean-Michel POISSON,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à la majorité, 6 voix contre :

- Approuve le contrat de concession d'aménagement de l'opération dite « Le Clos du Parc », son périmètre, son esquisse et son bilan financier prévisionnel, visibles en annexes ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 08 AVR 2022  
Et affichage le 11 AVR 2022



Le Maire,  
Conseiller régional,

*Pierre-Frédéric BILLET*  
Pierre-Frédéric BILLET